

Projet de loi 56 : l'Appui applaudit la reconnaissance des proches aidants

Montréal, le 11 juin 2020 • Une étape importante pour les personnes proches aidantes a été franchie ce jeudi 11 juin. Le projet de loi 56, qui vise à reconnaître et soutenir les proches aidants et amorce la politique nationale, a été déposé dans la matinée. Pour l'Appui pour les proches aidants, c'est une excellente nouvelle et l'organisme salue cette démarche porteuse d'espoir et d'avancées concrètes, dont l'Observatoire québécois de la proche aide et le Comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes.

Le Québec à l'avant-garde pour répondre au défi du vieillissement

Ils sont **des centaines de milliers à apporter plusieurs heures hebdomadaires de soutien à leur proche en perte d'autonomie ou dépendant**. En 2016, l'Appui évaluait que 1,5 millions d'adultes¹ au Québec posaient un geste comme proche aidant d'aîné de façon hebdomadaire. À ceux-là, s'ajoutent les personnes qui aident au quotidien leur proche, adulte ou enfant, malade ou handicapé. Ce chiffre est en croissance permanente avec **le vieillissement de la population et la prévalence des maladies chroniques**.

Pour l'Appui pour les proches aidants, **le projet de loi 56 marque une étape cruciale dans la démarche de répondre aux enjeux des prochaines années**. « En promulguant une loi de reconnaissance des personnes proches aidantes, **le Québec est à l'avant-garde**. Ces dispositions sont réclamées partout dans le monde, car la société se doit de reconnaître les proches aidants alors que leur importance va continuer de croître. Cette loi est une excellente nouvelle pour la population québécoise », se réjouit Guillaume Joseph, directeur général de l'Appui pour les proches aidants.

Les personnes proches aidantes particulièrement sollicitées durant la pandémie

Extrêmement éprouvées durant la crise de la COVID-19, **les personnes proches aidantes ont démontré, pendant la pandémie, à quel point elles sont essentielles**. « Les aidants ayant leur proche à domicile ont été particulièrement sollicités durant le confinement, et ils le sont aussi en temps normal. », rappelle Guillaume Joseph. « Leur reconnaissance par cette loi va au-delà de la reconnaissance symbolique », précise-t-il.

Il s'agit en effet de légitimer davantage l'expertise de ces proches, d'entendre leur parole, mais aussi de prendre en compte leurs besoins.

Une co-construction avec l'Appui et les organismes de soutien

Cette loi met la table à la première politique nationale des personnes proches aidantes de l'Histoire du Québec. Pour son élaboration, **deux consultations réunissant plus de 200 acteurs concernés par les proches aidants ont eu lieu en décembre 2018 puis novembre 2019**. En particulier, **l'Appui, qui apporte son soutien aux proches aidants depuis 2009, a participé aux travaux préalables**. « *Depuis notre création, nous sommes aux côtés des aidants et nous leur apportons soutien, information et références. Nous transmettons aussi leurs besoins au Ministère. Beaucoup de chemin a été parcouru et **tout ce travail de fond a impulsé des avancées salutaires telles que l'Observatoire québécois de la proche aide et le Comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes. Ces premières étapes devraient être suivies de nombreuses autres.*** », analyse Guillaume Joseph.

En collaboration avec les autres acteurs communautaires, l'Appui, organisme à but non lucratif, a ainsi pu partager la réalité du terrain dans le cadre des consultations. En complémentarité du secteur de la santé, le secteur communautaire offre en effet des services cruciaux pour soutenir les aidants et aidés dans leur volonté de vivre le plus longtemps possible à domicile. « **Du système de la santé aux organismes communautaires et d'économie sociale, c'est une belle chaîne de solidarité au bénéfice des aidants et des aidés.** Nous sommes fiers d'en être un maillon important », conclut Guillaume Joseph.

À propos de l'Appui

Fondé en 2009, l'Appui pour les proches aidants d'âinés est un organisme à but non lucratif financé par le Gouvernement du Québec et la Famille Lucie et André Chagnon. Le mandat principal de l'Appui pour les proches aidants d'âinés consiste à soutenir le déploiement de services d'information, de formation, de soutien psychosocial et de répit, par le financement des organismes présents dans les milieux. L'Appui agit aussi à titre d'agent de mobilisation et de concertation des différents acteurs qui se consacrent au soutien des proches aidants d'âinés et qui participent à améliorer leur qualité de vie. Cette mission est réalisée nationalement, mais aussi grâce à 17 Appuis régionaux déployés partout au Québec, ainsi qu'à une entente spécifique de développement pour les Terres-Cries-de-la-Baie-James.

- 30 -

Renseignements :

Laurie Marcellesi
Conseillère en relations publiques
laurie.marcellesi@winkstrategies.com
(514) 558-3703

Sources :

¹ [Portrait démographique des proches aidants](#)
www.lappui.org